

Désignation de l'entreprise		SARL ETIENNE BLANCHET HOLDING										150 avenue de la République										Néant		
Adresse de l'entreprise		92120 MONTROUGE										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12		
SIRET		88795267900025										Durée de l'exercice précédent *										12		
												Exercice N clos le										31122023		
												Exercice N-1 clos le										31122022		
ACTIF		Brut										Amortissements-Provisions										Net		
		1										2										3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010										012												
		Autres* 014										016												
	Immobilisations corporelles*	028										49 201 030										22 638 26 562 34 649		
	Immobilisations financières* (1)	040										1 315 063 042										1 315 063 1 315 063		
	Total I (5)	044										1 364 264 048										22 638 1 341 625 1 349 712		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050												
		Marchandises *										060												
	Avances et acomptes versés sur commandes										064													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *										068										102 904 070		
		Autres * (3)										072										275 397 074 59 884		
	Valeurs mobilières de placement										080													
	Disponibilités										084										10 746 086 13 739			
	Charges constatées d'avance *										092										2 741 094			
	Total II										096										391 788 098 73 623			
	Total général (I + II)										110										1 756 052 112 22 638 1 733 414 1 423 335			
PASSIF										Exercice N										Exercice N-1				
										NET										NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120										1 313 844 1 313 844												
	Ecarts de réévaluation	124																						
	Réserve légale	126										4 595 817												
	Réserves réglementées*	130																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132																						
	Report à nouveau	134										81 803 10 028												
	Résultat de l'exercice	136										297 463 75 552												
	Subventions d'investissement	137																						
	Provisions réglementées	140																						
	Total I	142										1 697 704 1 400 241												
Provisions pour risques et charges										154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166										2 122 631												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172										33 587 21 368												
	Comptes courants d'associés	173																						
	Autres dettes	175										1 095												
	Produits constatés d'avance	174																						
Total III	176										35 710 23 094													
Total général (I + II + III)										180										1 733 414 1 423 335				
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193										(4) Dont dettes à plus d'un an										195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197										(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182 4 520	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199										263 572										(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL ETIENNE BLANCHET HOLDING		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		
				1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214			
				217	218		317 487	280 555
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230		1	4	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		317 488	280 559		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242		34 416	31 969	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 126	244		18 806	14 477
	Rémunérations du personnel *				250		131 272	94 129
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		45 356	38 128
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254		12 607	7 440
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		64	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264		242 521	186 143
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		74 967	94 416	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		231 910	19	
	Produits exceptionnels (IV)			290				
	Charges financières (V)			294		1 905		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		7 509	18 883	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310		297 463	75 552	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		297 463	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		7 509		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 905	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		47 037	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		47 037	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ETIENNE BLANCHET HOLDING

Société à responsabilité limitée Au capital de 1 313 844 euros
Siège social : 150 avenue de la République - 92120 MONTROUGE
887 952 679 RCS VERSAILLES

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} JUIN 2024****DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023****DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 297 462,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	297 462,56 euros
------------------------	------------------

A la réserve légale <i>(laquelle sera portée à 19 468,00 euros)</i>	14 873,13 euros
---	------------------------

Solde	282 589,43 euros
-------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	81 802,51 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	364 391,94 euros
---	------------------

A titre de dividende brut global à l'associé unique Soit 0,02 euros par part	30 000,00 euros
--	------------------------

Le solde	334 391,94 euros
-----------------	-------------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 334 391,94 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 667 703,94 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende serait mis en paiement à compter de ce jour.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense

doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,*
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.*

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé à l'associé qui a le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par lui-même, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,*
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.*

Rappel des distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 5 500,00 euros, soit 0,004 euro par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 500,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:
BLANCHET Etienne
330054D413E748C...